

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Réservation d'hébergement ou d'emplacement tourisme par des particuliers

Coordonnées du prestataire :

SAS de Prigny
1 route de moraudeau 44760 Les Moutiers en Retz
02 40 64 73 81

ARTICLE 1-DEFINITION :

COMMANDE ou RESERVATION ou LOCATION/ Achat des services.
SERVICES : location saisonnière d'hébergement ou d'emplacement nu « tourisme »
HEBERGEMENT : tente, caravane, résidence mobile de loisirs et habitation légère de loisirs

ARTICLE PREMIER - CHANP D'APPLICATION

Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent, sans restriction ni réserve, à toutes location d'hébergement ou d'emplacement nu sur le terrain du camping de Prigny 44760 Les Moutiers en Retz, exploité par Mr et Mme Chesnel, aux clients non professionnels, sur son site www.campingdeprigny.fr ou par téléphone, courrier postal ou électronique, ou dans un lieu où le prestataire commercialise les services. Elles ne s'appliquent pas aux locations d'emplacement destinées à l'accueil de résidence mobiles de loisir(mobil-homes) qui font l'objet d'un contrat loisirs

Les caractéristiques principales des services sont présentées sur le site internet « [www. Campingdeprigny.fr](http://www.Campingdeprigny.fr) » ou sur support écrit-papier ou électronique, en cas de réservation par un moyen autre qu'une commande à distance

Le client est tenu d'en prendre connaissance avant toute passation de commande. Le choix et l'achat d'un service est de la seule responsabilité du client.

Les coordonnées du prestataire sont les suivantes :
Camping de prigny
1 route de moraudeau – 44760 les moutiers en retz

Les présentes Conditions Générales de Vente sont accessibles à tout moment sur le site internet et prévaudront, le cas échéant, sur tout autre document contractuel. La version applicable au client est celle en vigueur sur le site internet ou communiquée par le prestataire à la date de passation de la commande par le client.

Sauf preuve contraire, les données enregistrées dans le système informatique du prestataire constituent la preuve de l'ensemble des transactions concluent avec le client.

Dans les conditions définies par la loi informatique et libertés et le règlement européen sur la protection des données, le client dispose, à tout moment, d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition si le traitement n'est pas indispensable à l'exécution de la commande et du séjour ainsi que de leurs suites, à l'ensemble de ses données personnelles en écrivant et en justifiant de son identité, à : CAMPING LE PRIGNY – 1 ROUTE DE MORAUDEAU- 44760 LES MOUTIERS EN RETZ

Le client déclare avoir pris connaissance de présentes Conditions Générales de Vente et les avoir acceptées avant la mise en œuvre de la procédure de commande en ligne ou en cas de réservation hors internet, par tout autre moyen approprié.

ARTICLE 2 – RESERVATIONS

Le client sélectionne sur le site ou renseigne sur tout document adressé par le prestataire les services qu'il désire commander, selon les modalités suivantes : sur le site, renseigner le descriptif de votre recherche avec les dates souhaitées et valider en payant l'acompte. Vous recevrez une confirmation de réservation qui validera votre demande.

Il appartient au client de vérifier l'exactitude de la commande et de signaler immédiatement au prestataire toute erreur. **La commande ne sera considérée comme définitive qu'après l'envoi au client de la confirmation de l'acceptation de la commande par le prestataire, par courrier électronique ou postale, ou par signature du contrat en cas de réservation dans les locaux où le prestataire commercialise les services, et du paiement de l'acompte.** Toute commande passée sur le site internet du camping de Prigny constitue la formation d'un contrat conclu à distance entre le client et le prestataire. Toute commande est nominative et ne peut en aucun cas être cédée.

ARTICLE 2.1 – LOCATION

Les hébergements et emplacements sont prévus pour un nombre déterminé d'occupants à la location et ne sauraient en aucun cas être occupées par un nombre supérieur de personnes (bébé compris comme une personne) Par ailleurs, il est strictement interdit d'ajouter un autre hébergement, quel qu'en soit la nature, sur lesdits emplacements déjà pourvu d'un hébergement installé par le prestataire. Toute introduction frauduleuse de visiteurs sera sanctionnée.

ARTICLE 3 – TARIFS

Les prix des locations (terrains nus et locatifs) peuvent être consultés sur notre site internet « www.campingdeprigny.fr » ou sur tout autre support d'information, lors de la passation de la commande par le client. Les prix sont exprimés en Euros. Les hébergements loués incluent le matériel de cuisine, tables et chaises et literie l'eau le gaz et l'électricité. Les prestations supplémentaires comme les draps et le linge de toilette ne sont pas inclus dans le forfait de base hormis pour la location de la gamme premium qui elle incluse ce service hôtelier.

Les tarifs tiennent comptes d'éventuelles réductions qui seraient consenties par le prestataire sur le site internet ou sur tout autre support d'information ou de communication.

Ces tarifs sont fermes et non révisables pendant la période de validité, telle qu'indiquée sur le site internet, dans le courriel ou dans la proposition écrite adressée au client. Au-delà de cette période de validité, l'offre est caduque et le prestataire n'est plus tenu par le prix.

Ils ne comprennent pas les frais de traitement et de gestion, qui sont facturés en supplément, dans les conditions indiquées sur le site internet ou dans les informations (courriers, mail, ...) communiquées préalablement au client, et calculés préalablement à la passation de la commande.

Le paiement demandé au client correspond au montant total de l'achat, y compris ces frais.

Une facture est établie par le vendeur et remise au client au plus tard au moment du paiement du solde du prix.

ARTICLE 3.1 - TAXE DE SEJOUR

La taxe de séjour, collectée pour le compte de la commune/communauté des communes, n'est pas incluse dans le tarif de base. Son montant est déterminé par personne majeur et par jour. Elle est calculée et affichée sur le bon de commande.

ARTICLE 4 – CONDITIONS DE PAIEMENT

ARTICLE 4.1 – ACOMPTE

Les sommes versées d'avance sont des acomptes. Elles constituent un à-valoir sur le prix total dû par le client.

Un acompte correspondant à 30% du prix total de la fourniture des services commandés est exigé lors de la passation de la commande par le client. Il devra être réglé dès réception de la réservation pour confirmer celle-ci. Il sera ensuite déduit du montant total de la commande lors du paiement du solde du séjour, soit 10 jours avant la date d'arrivée pour les emplacements nus et 30 jours pour les locations d'hébergement. Cet acompte ne pourra faire l'objet d'aucun remboursement par le prestataire du fait d'une annulation du client, sauf cas contraire dans le cas d'un souci de santé dûment justifié.

Pour les réservations d'hébergement effectuées moins de 30 jours avant la date de début de séjour, le paiement intégral doit être effectué au moment de la réservation au camping de Prigny à Moutiers en Retz.

ARTICLE 4.2 – PAIEMENTS

Les paiements effectués par le client ne seront considérés comme définitifs qu'après encaissement effectif des sommes dues par le prestataire (par chèque vacances, chèques ANCV, virement, carte bancaire)

ARTICLE 4.3 – NON RESPECT DES CONDITIONS DE PAIEMENT

En outre, le camping de Prigny se réserve le droit, en cas de non-respect des conditions de paiement figurant ci-dessus, de suspendre ou d'annuler la fourniture des services commandés par le client et/ou de suspendre l'exécution de ses obligations après les relances restées sans effet.

ARTICLE 5 – FOURNITURE DES PRESTATIONS

ARTICLE 5.1 LE SEJOUR ET MISE A DISPOSITION DES PRESTATIONS

L'hébergement pourra être occupé à partir de 16H le jour de l'arrivée et devra être libéré pour 10H le jour du départ. Le solde du séjour devra être intégralement réglé 30 jours avant la date d'arrivée (sous peine d'annulation de cette location)

L'hébergement devra être rendu dans le même état de propreté qu'à votre arrivée. A défaut le locataire devra s'acquitter d'une somme forfaitaire de 65E pour le nettoyage. Une caution « forfait ménage » de 65E vous sera demandé à votre arrivée ainsi qu'une caution de 500€ pour l'hébergement. Toute dégradation de l'hébergement ou de ses accessoires donnera lieu à une remise en état immédiate aux frais du locataire. L'état inventaire de fin de location doit être rigoureusement identique à celui au début de location. Tous nos locatifs sont non-fumeur. En cas de non-respect, il vous sera facturé le prix d'un forfait ménage fin de séjour de 65E afin d'éliminer toutes odeurs de tabac.

L'emplacement pourra être occupé à partir de 14H le jour de l'arrivée et devra être libéré pour 12H le jour du départ. Le solde d'une réservation d'un ou plusieurs emplacement ne devra être réglé intégralement au plus tard 10 jours avant la date d'arrivée.

Les hébergements et emplacements sont prévus pour un nombre déterminé d'occupant à la location et ne sauraient être en aucun cas être occupés par un nombre supérieur de personnes.

Il appartient au locataire de s'assurer : le locataire est responsable de la surveillance de ses objets personnels (vélo, etc....) Le camping de Prigny décline toute responsabilité en cas d'incidents relevant de la responsabilité civile du locataire.

L'ensemble des clients doivent se conformer aux dispositions du règlement intérieur, notamment en ce qui concerne les restrictions suivantes :

- Les mineurs doivent impérativement être accompagnés de leurs responsables légaux
- Il est formellement interdit de charger son véhicule électrique sur le camping. En cas de non-respect il vous sera facturé par charge 45E
- Par raison de sécurité l'ouverture du camping se fera uniquement par télécommande, remise le jour de votre arrivée pour la durée de votre séjour. (1 véhicule autorisé par emplacement) Toute utilisation frauduleuse de cette télécommande sera sanctionnée. Une caution de 50E vous sera demandé à votre arrivée.
- Les chiens sont autorisés sous notre acceptation, moyennant une redevance journalière de 6E par jour. Les carnets de vaccination à jour sont à présenter sur place. Les chiens de catégories 1 et 2 sont interdits. Les chiens devront être tenus en laisse sur le camping et accompagné à l'extérieur pour faire leurs besoins. En aucun cas le chien pourra demeurer seul sur l'emplacement et ne pourra incommoder le voisinage par ses aboiements ou autres salissures. Le chien est sous la responsabilité de son maître. En cas de non-respect le camping pour prononcer l'éviction du chien et des maîtres.

Chaque locataire en titre est responsable des troubles et nuisances par les personnes qui séjournent avec lui ou lui rendent visite, sachant qu'en aucun cas pour la sécurité le nombre de personne sur l'emplacement ou la location ne peut dépasser le nombre autorisé. Il devra justifier, sur demande du vendeur, de la souscription d'une assurance responsabilité civile en cours de validité.

ARTICLE 5.2 – DEPOT DE GARANTIE

Pour les locations d'hébergement, un dépôt de garantie de 500E ainsi qu'une caution ménage (voir 5.1) est exigée du client le jour de la remise des clés et lui est rendue le jour de fin de location sous déduction éventuelle des frais de remise en état. Cette caution ne constitue pas une limite de responsabilité.

Un inventaire est disponible dans chaque hébergement. Toute réclamation concernant l'état générale ou la propreté devra être signalée au vendeur par le client dans les délais de 24h suivant l'arrivée afin d'y remédier. Aucune réclamation ne sera recevable passé ce délai.

ARTICLE 5.3 – LE DEPART

Le départ est convenu à 10H pour les locatifs et 12H pour les emplacements nus. Toute location non libérée dans les conditions ci-dessus le jour du départ donnera lieu à la facturation d'une journée supplémentaire au prix de la nuit en vigueur.

Les locations doivent être rendue en parfait état générales et rangées, y compris la vaisselle. Tout objet cassé, détérioré ou manquant serait à la charge du client, ainsi que la remise en état des lieux, si cela s'avérait nécessaire.

En cas de dégâts d'ordre matériel incombant au client dans le logement, le vendeur se réserve le droit de conserver le dépôt de garantie pendant un

mois, le temps de faire les réparations éventuelles et d'en justifier auprès du client qui verra son dépôt de garantie en tout ou en partie retenue. Les dégradations supérieures à la somme versée comme dépôt de garantie seront à la charge du client après imputation du dépôt de garantie. Dans le cas contraire, en l'absence de dégât d'ordre matériel incombant au client dans le logement, le vendeur s'engage à remettre la totalité de la caution le jour du départ.

ARTICLE 6 – RETARD, INTERRUPTION OU ANNULATION DE SEJOUR PAR LE CLIENT

Aucune réduction ne sera consentie dans le cas d'une arrivée retardée, d'un départ anticipé ou de la modification du nombre de personnes (que ce soit pour la totalité ou une partie du séjour prévu)

ARTICLE 6.1 – MODIFICATION

En cas de modification des dates ou du nombre de personnes, le prestataire s'efforcera d'accepter autant que possible les demandes de modification de date dans la limite des disponibilités, et ce sans préjudice des éventuels frais supplémentaires : il s'agit dans tous les cas d'une simple obligation de moyen, le prestataire ne pouvant garantir la disponibilité d'un emplacement ou d'un hébergement, ou d'une autre date : un supplément de prix pourra être demandé dans ces cas.

Toute diminution de la durée du séjour sera considérée par le prestataire comme une annulation partielle dont les conséquences sont régies par l'article 6.3

ARTICLE 6.2 – INTERRUPTION

Un départ prématuré ne pourra donner lieu à un quelconque remboursement de la part du prestataire.

ARTICLE 6.3 – ASSURANCE ANNULATION

Le camping de Prigny a signé un contrat avec la compagnie d'assurance Campeze couvert. L'assurance annulation n'est pas incluse dans le prix, elle est facultative et s'élève à 4% du montant total. Elle est payable au moment de la validation du séjour et ne pourra pas être rajoutée par la suite. Pour les conditions de remboursement il faudra se référer directement auprès de l'assureur.

ARTICLE 6.4 – ANNULATION DE SEJOUR

En l'absence de souscription à l'assurance annulation ou en cas de non prise en charge par celle-ci, des retenues seront opérées sur les sommes déjà versées ou dues selon les modalités suivantes :

- Annulation à 31 jours ou plus de l'arrivée prévue : les sommes versées sont conservées
- Annulation à 30 jours ou moins de l'arrivée : 100% du séjour est dû et conservé par le prestataire

6.4.1 Par dérogation au paragraphe 6.4, dans l'hypothèse où l'annulation du séjour serait justifiée par le fait que l'un des participants serait atteint directement ou indirectement par la COVID 19 (infection ou cas contact), et que cette situation remettrait en cause sa participation au séjour, l'annulation se fera sans indemnité de rupture. Les frais de dossier et de traitement (article 3) resteront néanmoins acquis au prestataire. Le client devra impérativement justifier de l'événement ouvrant droit à l'annulation sans indemnité de rupture.

6.4.2 Par dérogation au paragraphe 6.4, dans l'hypothèse où le client serait contraint d'annuler intégralement le séjour en raison de mesures gouvernementales ne permettant pas aux participants de se déplacer (confinement local ; interdiction de déplacement), alors que même le terrain de camping est en mesure d'exécuter son obligation et de les accueillir, le prestataire émettra un avoir correspondant aux sommes versées par le client, déduction faite des frais de traitement et de gestion (article 3) qui resteront acquis au prestataire. Cet avoir, non remboursable et non cessible, sera valable 12 mois, date à date.

ARTICLE 7 – OBLIGATION DU CLIENT, REGLEMENT INTERIEUR

Un règlement intérieur est affiché à l'entrée de l'établissement et à l'accueil. Le client est tenu d'en prendre connaissance et de le respecter. Il est disponible sur simple demande.

Le client hébergé sur un emplacement ou dans un hébergement doit obligatoirement être assuré en responsabilité civile. Un attestation d'assurance pourra être demandée au client avant le début de la prestation.

Les animaux domestiques sont acceptés, sous la responsabilité de leur maître. Ils sont acceptés moyennant les forfaits disponibles auprès du prestataire et payable lors de la réservation. Les chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie, au sens de l'article L211-12 du code rural et de la pêche maritime, sont interdits.

ARTICLE 8- OBLIGATION DU PRESTATAIRE – GARANTIE

Le prestataire garantit au client, conformément aux dispositions légales et sans paiement complémentaire, contre tout défaut de conformité ou vice cachée, provenant d'un défaut de conception ou de réalisation des services commandés.

Afin de faire valoir ses droits, le client devra informer le prestataire, par écrit, de l'existence des vices et défauts de conformité dans un délai maximum de 1 jour à compter de la fourniture des services.

Le prestataire remboursera ou rectifiera ou fera rectifier (dans la mesure du possible) les services jugés défectueux dans les meilleurs délais et au plus tard dans les 2 jours suivant la constatation, par le prestataire, du défaut ou du vice. Le remboursement se fera par crédit sur le compte bancaire du client ou par chèque bancaire adressé au client.

La garantie du prestataire est limitée au remboursement des services effectivement payés par le client. Prestataire ne pourra être considéré comme responsable ni défaillant pour tout retard ou inexécution consécutif à la survenance d'un cas de force majeure habituellement reconnu par la jurisprudence française.

Les services fournis par l'intermédiaire du site internet du camping de Prigny du prestataire sont conformes à la réglementation en vigueur en France.

ARTICLE 9 – DROIT DE RETRACTATION

Les activités liées à l'organisation et à la vente de séjours ou d'excursions à une date déterminée ou à une période spécifiée ne sont pas soumises au délai de rétractation applicable à la vente à distance et hors établissement, conformément aux dispositions de l'article L221-28 du code de la consommation.

ARTICLE 10 – PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Le prestataire, rédacteur des présentes, met en œuvre des traitements de données à caractère personnel qui ont pour base juridique :

1-soit l'intérêt légitime poursuivi par le prestataire lorsqu'il elle poursuit les finalités suivantes :

- La gestion de la relation avec ses clients et prospects
- La prospection
- L'organisation, l'inscription et l'invitation à des événements du prestataire,
- Le traitement, l'exécution, la prospection, la production, la gestion, le suivi des demandes et des dossiers de clients,

- La rédaction d'actes pour le compte de ses clients
- 2-soit le respect d'obligations légales et réglementaires lorsqu'il met en œuvre un traitement ayant pour finalité :
 - la prévention du blanchiment et du financement du terrorisme et la lutte contre la corruption,

- La facturation
- La comptabilité

Le prestataire ne conserve les données que pour la durée nécessaire aux opérations pour lesquelles elles ont été collectées ainsi que dans le respect de la réglementation en vigueur.

A cet égard, les données des clients sont conservées pendant la durée de la relation contractuelles augmentée de 3 ans à des fins d'animation et de prospection, sans préjudice des obligations de conservation ou des délais de prescription.

En matière de blanchiment et du financement du terrorisme, les données sont conservées 5 ans après la fin des relations avec le prestataire. En matière de comptabilité, elles sont conservées 10 ans à compter de la clôture de l'exercice comptable.

Les données des prospects sont conservées pendant une durée de 3 ans aucune participation ou inscription aux événements du prestataire n'a eu lieu. Les données traitées sont destinées aux personnes habilitées du prestataire.

Dans les conditions définies par la loi informatique et libertés et le règlement européen sur la protection des données, les personnes physiques disposent d'un droit d'accès aux données les concernant, de rectification, d'interrogation, de limitation, de portabilité, d'effacement.

Les personnes concernées par les traitements mis en œuvre disposent également d'un droit de s'opposer à tout moment, pour des raisons tenant à leur situation particulière, à un traitement des données à caractère personnel ayant comme base juridique l'intérêt légitime du prestataire, ainsi que d'un droit d'opposition à la prospection commerciale.

Elles disposent également du droit de définir les directives générales et particulières définissant la manière dont elles entendent que soient exercés, après leur décès, les droits mentionnés ci-dessus

- Par courrier électronique à l'adresse suivante : campingdeprigny@gmail.com
- Ou par courrier postal à l'adresse suivante : SAS de prigny, 1 route de moraudeau 44760 les moutiers en retz accompagné d'une copie d'un titre d'identité signé

Les personnes concernées disposent du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL

ARTICLE 11 – PROPRIETE INTELLECTUELLE

Le contenu du site internet du camping de Prigny est la propriété du prestataire et de ses partenaires et est protégé par les lois françaises et internationales relatives à la propriété intellectuelle.

Toute reproduction, diffusion, utilisation totale ou partielle de ce contenu est strictement interdite et est susceptible de constituer un délit de contrefaçon.

En outre le prestataire reste propriétaire de tous les droits de propriété intellectuelle sur les photographies, présentations, études, dessin, modèles, prototype, etc...., réalisés (même à la demande du client) en vue de la fourniture des services au client. Le client s'interdit donc toute reproduction ou exploitation desdites études, dessins, modèles et prototype, etc...., sans l'autorisation expresse, écrite au préalable du prestataire qui peut conditionner à une contrepartie financière.

Il en va de même des noms, logos ou plus largement toute représentation graphique ou texte appartenant au prestataire ou utilisé et diffusé par lui.

ARTICLE 12- DROIT APPLICABLE – LANGUE

Les présentes Conditions générales de Vente et les opérations qui en découlent sont régies et soumises au droit français.

Les présentes Conditions Générales de Vente sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues étrangères, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

ARTICLE 13 – LITIGES

Tous les litiges auxquels les opérations d'achat et de vente conclues en application des présentes conditions générales de vente pourraient donner lieu, concernant tant leur validité, leur interprétation, leur exécution ; leur résiliation, leurs conséquences et leurs suites et qui n'auraient pu être résolues entre le prestataire et le client seront soumis aux tribunaux compétents dans les conditions de droit commun.

Le client est informé qu'il peut en tout état de cause recourir, en cas de contestation, à une procédure de médiation conventionnelle ou à toute autre mode alternatif de règlement des différends.

Tout client du camping du camping a la possibilité de saisir un médiateur de la consommation, dans un délai maximal d'un an à compter de la date de réclamation écrite par LRAR auprès du prestataire. *En cas de litige entre le Client et l'entreprise, ceux-ci s'efforceront de le résoudre à l'amiable (le Client adressera une réclamation écrite auprès du professionnel ou, le cas échéant, auprès du Service Relations Clientèle du professionnel).*

A défaut d'accord amiable ou en l'absence de réponse du professionnel dans un délai raisonnable d'un (1) mois, le Client consommateur au sens de l'article L.133-4 du code de la consommation a la possibilité de saisir gratuitement, si un désaccord subsiste, le médiateur compétent inscrit sur la liste des médiateurs établie par la Commission d'évaluation et de contrôle de la médiation de la consommation en application de l'article L.615-1 du code de la consommation, à savoir :

La Société Médiation Professionnelle
www.mediateur-consommation-smp.fr
 24 rue Albert de Mun - 33000 Bordeaux

En l'absence de solution amiable, tout litige concernant les présentes sera tranché par les tribunaux compétents tels que définis par les règles du code de la procédure civile.

ARTICLE 14 – INFORMATION PRECONTRACTUELLE – ACCEPTATION DU CLIENT

Le client reconnaît avoir eu communication, préalablement à la passation de sa commande, d'une manière lisible et compréhensible, des présentes conditions générales de vente et de toutes les informations et renseignements visés aux articles L111-1 à L111-7 du code de la consommation, outre les informations requises en application de l'arrêté du 22 octobre 2008 relatif à l'information préalable du consommateur sur les caractéristiques des hébergements locatifs en hôtellerie de plein air et en particulier :

- Les caractéristiques essentielles des services, compte tenu du support de communication utilisé et des services concernés
- Le prix des services et des frais annexes
- Les informations relatives à l'identité du prestataire, à ses coordonnées postales, téléphoniques et électronique, et à ses activités, si elles ne ressortent pas du contexte
- Les informations relatives aux garanties légales et contractuelles et à leurs modalités de mise en œuvre ; les fonctionnalités du contenu numérique et, le cas échéant, à son interopérabilité
- La possibilité de recourir à une médiation conventionnelle en cas litige
- Les informations relatives aux modalités de résiliation et autres conditions contractuelles importantes

Le fait pour une personne physique (ou morale), de commander sur le site internet du camping de Prigny emporte l'adhésion et acceptation pleine et

entière des Conditions Générales de Vente, ce qui est expressément reconnu par le client, qui renonce, notamment, à se prévaloir de tout document contradictoire, qui serait inopposable au prestataire.